

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420**

N° 2015-50

Séance du 24 Juillet 2015



L'an deux mil quinze et le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM., BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : Mme GOUNIOT Caroline par M. VIGNA Robert, M. ATLANI Alfred par Mme SAIA FERNANDEZ Françoise, M. RICHIER Jacques par M. Fernand BLANCHI.

Absent(s) non représenté(s) :

Objet de la délibération : MISSION AFFECTÉE À UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal les missions qu'il confie depuis le début du mandat à Mme SAIA FERNANDEZ Françoise, Conseillère Municipale.

Il les énumères :

- Ecole, Petite Enfance,
- CCAS, Qualité de vie, Proximité
- Agriculture, Elevage, forêt,
- P.N.M. & Mollières,
- Planification et suivi de l'organisation des manifestations.

Il propose au Conseil Municipal :

- De nommer Mme FERNANDEZ SAIA Françoise « Chargée de mission »,
- De lui rembourser certains frais (frais de missions et frais de déplacement) et ce depuis le début du mandat soit depuis le 23 mars 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

NOMME Mme FERNANDEZ SAIA Françoise « chargée de mission »,

AUTORISE Mme FERNANDEZ SAIA Françoise à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de sa mission,

DÉCIDE de lui rembourser ses frais de déplacements au tarif en vigueur dans l'administration pour son véhicule personnel (Renault Magane, 6 cv, immatriculée 127 AZP 06).

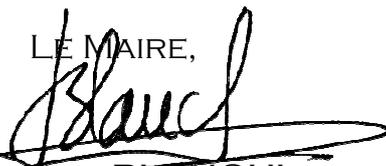
AR PREFECTURE

006-210601530-20150724-2015050-DE
Reçu le 04/08/2015

Il est précisé que conformément à la réglementation en vigueur en la matière, Mme SAIA FERNANDEZ Françoise devra souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité personnelle ainsi que les éventuelles assurances complémentaires et n'aura droit à aucune indemnité pour dommages subis par son véhicule.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 04/08/2015

LE MAIRE,

FERNAND BLANCHI

